

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 9 juillet 1999 modifiant la décision du 12 février 1998 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services

NOR : *EQU9910141S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 11 février 1998 portant désignation des sièges de représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;

Vu la décision du 12 février 1998 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services,

Décide :

Est nommé en qualité de représentant titulaire de l'administration, au titre des services déconcentrés, M. Bernard (André), directeur départemental de l'équipement de l'Oise, en remplacement de M. Butruille (Vincent).

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du personnel et des
services,*

P. Chantereau